



RADIO SPECTRUM ALLOCATIONS IN CANADA

Radio waves use the electromagnetic spectrum. The lowest frequencies have the longest radio waves and the highest frequencies have the shortest radio waves.

Radio waves are characterized according to their frequency, the unit for which is the hertz (Hz). The frequency is determined by the number of complete waves propagated through a medium past a fixed point in one second. Thus, the frequency of a signal where one wave passes a fixed point in one second is one hertz. A kilohertz (kHz) represents 1000 waves passing a point in one second, or 1000 hertz. One megahertz (MHz) is 1000 kilohertz and a gigahertz (GHz) is 1000 megahertz.

The spectrum is divided into a number of frequency bands, each possessing characteristics peculiar to it which determine the usage appropriate to that band. Each band has been allocated by international agreement at a World Radiocommunication Conference (WRC) to

one or more radio services or for specific usages. Sponsored by the International Telecommunication Union (a United Nations agency), WRCs are held to extend, review and revise frequency allocations among the various uses.

After WRCs, or when Canada's needs change, Industry Canada allocates specific frequency bands to services to satisfy domestic communications requirements as shown on this chart. The official regulatory provisions that pertain to frequency allocations in Canada are contained in the Canadian Table of Frequency Allocations and the related spectrum policies.

Among radio spectrum users are broadcasters, taxis, building and other construction trades, air transportation, radio amateurs, marine transportation, telecommunications carriers, electrical power utilities, trucking companies, police, and federal, provincial, territorial and municipal departments and agencies.

This chart is based on the 2018 Canadian Table of Frequency Allocations, which was developed from decisions of World Radiocommunication Conferences, including WRC-15. The chart provides a graphic representation of Canadian electromagnetic spectrum allocations.

For further information on spectrum utilization or radio systems policy matters, contact the Engineering, Planning and Standards Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada, Ottawa (e-mail: ic.spectrumengineering-genieduspectre@canada.ca) or one of its offices listed in Radioicom Information Circular RIC-66.

ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES AU CANADA

Les ondes radioélectriques utilisent le spectre électromagnétique. Aux fréquences les plus basses correspondent les ondes radio les plus longues et aux fréquences les plus élevées, les ondes radio les plus courtes.

Les ondes radio se caractérisent par leur fréquence, qui se mesure en hertz (Hz). La fréquence est déterminée par le nombre d'ondes complètes franchissant un point fixe d'un support en une seconde. On dira donc d'un signal pour lequel une onde franchit un point fixe en une seconde qu'il a une fréquence de 1 hertz. Le kilohertz (kHz) équivaut à 1 000 ondes par seconde, soit 1 000 hertz, le mégahertz, à 1 000 kilohertz et le gigahertz (GHz), à 1 000 mégahertz.

Le spectre se compose de bandes de fréquences possédant chacune des particularités qui en déterminent l'utilisation. Chaque bande est attribuée à un ou plusieurs services radio ou à des usages déterminés par voie d'accords internationaux signés à une Conférence mondiale des radiocommunications (CMR). Organisées sous l'égide d'un organisme des Nations Unies, l'Union

internationale des télécommunications, les CMR ont pour but d'étendre, d'étudier et de réviser l'attribution des bandes de fréquences.

A

l'

issue

de

ces

conférences

ou

quand

des

changements

s'imposent

au

Canada,

Industrie

Canada

attribue

des

bandes

de

fréquences

particulières

à certains

services,

de

manière

à s'adapter

aux besoins

du

pays

en

matière

de

communications,

comme

l'illustre

le

graphique

citoyens.

Les

dispositions

officielles

de

la

réglementation

touchant

l'attribution

des

fréquences

au

Canada

figurent

dans

le

Tableau

canadien

d'attribution

des

bandes

de

fréquences

et

dans

les

politiques

connexes

d'utilisation

du

spectre

ou

des

systèmes

radio

ou

des

normes

d'industrie

Canada

à

Ottawa

(e-mail:

ic.spectrumengineering-genieduspectre@canada.ca)

, ou

avec

l'un

des

bureaux

identifiés

dans

le

Circulaire

d'information

sur

les

radiocom

et

les

polices

de

l'électricité

, les

entreprises

de

camionnage

, la

police

, ainsi

que les ministères ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Ce graphique est fondé sur la version 2018 du Tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences, résultant des diverses Conférences mondiales des radiocommunications, notamment la CMR-15. Ce graphique représente les attributions de fréquences radioélectriques au Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les politiques d'utilisation du spectre ou des systèmes radio, veuillez communiquer avec la Direction générale du génie, de la planification et des normes, d'Industrie Canada à Ottawa (e-mail: ic.spectrumengineering-genieduspectre@canada.ca), ou avec l'un des bureaux identifiés dans le Circulaire d'information sur les services publics d'électricité, les entreprises de camionnage, la police, ainsi que les ministères ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

